

EDUCATION DES JEUNES AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS, FACTEUR DE PAIX SOCIALE

par

Jules LUANGA KADIMASH

DEA en Droits de l'homme, Education et culture de la paix

Résumé

L'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs constitue un ensemble d'activités d'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme basée sur la sexualité et la reproduction. En effet, une éducation complète dans ce domaine ne consiste pas seulement à inculquer des connaissances sur les droits des individus en matière de sexualité et de reproduction mais elle vise aussi à transmettre les compétences nécessaires pour promouvoir, pour défendre et surtout pour protéger les acquis de droits de l'homme. Cette éducation façonne les attitudes et les comportements requis pour assurer le respect, la tolérance et la dignité de toute personne dans le domaine de droits de l'homme en général et de droits sexuels et reproductifs en particulier. Bien plus, elle offre aux jeunes des attitudes et compétences qui leur permettent de cerner leurs besoins de santé en matière de la santé sexuelle et de reproduction. Ce qui atteste de la nécessité de mettre en place des stratégies en matière de l'éducation aux droits sexuels et reproductifs en vue de remodeler le comportement des jeunes dans ce domaine crucial de la vie et du bien-être communautaire.

Mots-clés : éducation, jeunes, droits sexuels, paix sociale

Abstract

The education of young people in sexual and reproductive rights constitutes a set of education, training and information activities aimed at forging a universal culture of human rights based on sexuality and reproduction. Indeed, comprehensive education in this area does not only consist of instilling knowledge on the rights of individuals in matters of sexuality and reproduction but it also aims to transmit the skills necessary to promote, defend and above all protect the acquired knowledge of human rights. This education shapes the attitudes and behaviors required to ensure respect, tolerance and dignity for all people in the area of human rights in general and sexual and reproductive rights in particular. What's more, it offers young people attitudes and skills that allow them to identify their health needs in terms of sexual and reproductive health. This attests to the need to put in place strategies for sexual and reproductive rights education with a view to reshaping the behavior of young people in this crucial area of life and community well-being.

Keywords : education, young people, sexual rights, social peace

INTRODUCTION

En son article 26, la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et entre tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des nations unies pour le maintien de la paix.

Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ».

Il ressort de ces trois paragraphes de cet article 26 que : « le droit à l'éducation comporte plusieurs facettes qui sont d'ordre qualitatif et quantitatif ». Ainsi, la clause qui stipule que : « Toute personne a droit à l'éducation » sous-entend que toute personne a droit à n'importe quel type d'éducation, n'importe quand et qui doit assurer cette éducation. Par ailleurs, les articles 28 et 29 de la convention relative aux droits de l'enfant mettent un accent sur le droit de l'enfant à l'éducation et précisent les objectifs de cette éducation. Curieusement, en RD Congo, tous les jeunes n'ont pas droit à l'éducation au même titre, car le droit à l'éducation est garanti par sa gratuité, son organisation et son accès. Cette situation est marquée, s'agissant de la RDC, par :

- la gratuité de l'enseignement élémentaire très mal organisée ;
- la mauvaise organisation de l'enseignement primaire et secondaire ;
- l'inaccessibilité à l'enseignement supérieur et universitaire ;
- la démonétisation de la fonction enseignante.

Depuis, l'Etat congolais a cessé de jouer de façon efficiente, son rôle dans le domaine de l'éducation au terme de sa ratification des acquis de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est pourquoi, en ce moment de la mondialisation, les possibilités d'apprendre qu'offrent les sociétés modernes en dehors de l'école s'étendent dans tous les domaines de la vie sociale. Cela fait que le temps et la possibilité d'apprendre sont désormais étendus tout au long de la vie.

En outre, en matière de l'éducation en santé sexuelle et de reproduction, la RD Congo est loin d'élaborer des programmes qui prennent en compte les préoccupations des jeunes. La présente réflexion se propose de mettre sur pied des stratégies autour de l'éducation aux droits sexuels et reproductifs qui facilitent l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes chez les jeunes afin de leur garantir une paix sociale de leurs rêves. N'est-ce pas qu'une bonne éducation doit servir de pilier à la paix, au progrès et au développement à la société humaine ? De ce fait, une éducation complète auprès des jeunes doit pourvoir l'homme du savoir, du savoir-faire et du savoir être nécessaire à son inscription heureuse dans une existence sociale faite d'épreuves de survie, de lutte contre l'ignorance, de conquête de bien-être, de cohabitation avec autrui, de labeur collectif pour construire une destinée communautaire, d'épanouissement à échelle planétaire, de nécessité d'élévation morale et d'accomplissement spirituel »¹. L'éducation et la formation de la personnalité de l'enfant commencent dans la famille d'abord puis à l'école, et enfin, dans la communauté. « L'éducation se confirme de mieux en mieux comme facteur décisif de l'émancipation, du développement progressif, harmonieux, politique, économique, social et culturel de la personne humaine et des sociétés. Elle est, de plus en plus, reconnue comme un facteur essentiel, comme un paramètre indispensable afin de faire reculer la pauvreté, l'exclusion ou les incompréhensions, et pour faire progresser les idéaux de démocratie, de paix, de justice sociale et, finalement, à rendre les jeunes aptes à contrecarrer les oppressions et les guerres. En outre, l'éducation est considérée, de plus en plus, aussi comme la clef qui permet d'établir et de renforcer la démocratie, d'ouvrir la voie au développement durable à visage humain et d'une paix fondée sur la tolérance et la justice sociale. Il s'en suit qu'elle agit davantage comme l'outil principal de transformation sociale et de renouveau politique, scientifique et économique »².

Actuellement, les problèmes de l'éducation ont engendré une crise indescriptible, dramatique et catastrophique pour l'avenir de la RD Congo. Cette crise est généralisée : crise matérielle et crise d'homme. La crise de l'éducation de la jeunesse s'est accélérée et a pris de ramifications dans les différents domaines de la vie sociale. La crise de l'éducation de la jeunesse est marquée par :

- la crise de l'éducateur ;
- l'insuffisance et la mauvaise utilisation des ressources mises à la disposition du secteur de l'éducation ;
- l'attention insuffisante aux besoins d'apprentissage des jeunes ;
- l'indifférence à la qualité d'apprentissage ;
- l'absence de volonté de surmonter les inégalités entre sexes.

Aujourd'hui d'énormes efforts doivent être consentis dans le développement et dans l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les pays en développement.

Au cours des années 1990, la RD Congo a vécu une situation exceptionnelle des transitions interminables au cours desquelles les Gouvernements successifs n'ont porté aucune attention particulière dans le domaine de l'éducation et notamment en ce qui concerne l'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs qui n'a pas attiré les responsables politiques, religieux et les organisations non gouvernementales à se préoccuper de ce secteur important de la vie sociale. Ainsi, aucune politique nationale en cette matière n'a été clairement définie dans les programmes scolaires, notamment sur les aspects de l'éducation sexuelle et reproduction, confiant au Service Central le volet Education à la Vie (SCEV), la mission d'élaborer des modules de formation du cours d'éducation à la vie. Ce cours est constitué des thèmes tels que la vie, l'hygiène, la vie affective de l'enfant, l'éveil de la personnalité, la sexualité-généralité, la vie en société, l'éveil du sentiment du beau et du vrai.

En réalité, ce contenu ne correspond pas aux besoins exprimés actuellement par les jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive. Ces faiblesses constatées, nécessitent la mise sur pied des stratégies d'éducation aux droits sexuels et reproductifs en vue de comprendre et de respecter les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction.

La conférence mondiale sur les droits de l'homme estime que l'éducation, la formation et l'information en matière des droits de l'homme sont indispensables à l'instauration et à la promotion des relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix » (Déclaration et programme d'action de Vienne, partie II.D, Paragraphe 78). Depuis le 10 décembre 2004, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le programme mondial dans le domaine des droits de l'homme afin de promouvoir l'exécution des programmes d'éducation dans tous les secteurs. L'éducation aux droits de l'homme aide dans la prévention des violations des droits de l'homme et les conflits.

¹ Alternative, Progrès et réforme de l'éducation, Alternative N° 004, septembre 2004.

² SAWADOGO Ousmane, Conférence tenue mardi 29 avril 2003.

L'éducation aux droits de l'homme fait partie intégrante du droit à l'éducation et elle est définie dans les instruments internationaux notamment, dans :

- la Déclaration Universelle des droits de l'homme (art 26) ;
- le Pacte International relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels (art. 13) ;
- la convention relative aux droits de l'enfant (art. 29) ;
- la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (art. 10) ;
- la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (art. 7), etc.

Ces différents instruments internationaux permettent de définir l'éducation aux droits comme un ensemble d'activités d'éducation, de formation, et d'information visant à inculquer une culture universelle des droits de l'homme faite des connaissances, d'aptitudes et de comportements³.

L'éducation aux droits de l'homme poursuit les objectifs ci-après :

- Renforcer le respect des droits de l'homme et libertés fondamentales ;
- Assurer le développement de la dignité et de l'épanouissement de la personnalité humaine ;
- Favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les peuples autochtones et les groupes raciaux, nationaux, ethniques, religieux et linguistiques ;
- Aider tous les êtres humains à participer au fonctionnement d'une société libre et démocrate fondée sur les principes du droit ;
- Consolider et maintenir la paix ;
- Promouvoir un développement durable et une justice sociale centrés sur l'homme.

Dans ce contexte, l'éducation aux droits sexuels et reproductifs constitue un ensemble d'activités d'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme basée sur la sexualité et la reproduction.

Eu égard à ce qui précède, nous organisons cette étude autour de la question de départ suivante : Quelles doivent être les stratégies d'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs devons-nous mettre en place pour favoriser la tolérance, le respect et la reconnaissance des droits des personnes en matière de santé sexuelle et de reproduction ?

L'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs est partie intégrante du droit à l'éducation et sa reconnaissance en tant que tel est grandissante. Cette éducation doit inclure des valeurs telles que la non-discrimination, la tolérance, le respect de la dignité humaine, l'égalité, etc.

L'éducation basée sur l'approche fondée sur les droits de l'homme signifie que les droits sont réalisés à travers l'ensemble du système éducatif et dans tous les environnements de l'apprentissage.

En RD Congo, le système éducatif actuel n'a pas inclus dans les différents programmes les aspects de la sexualité et de reproduction et encore moins la notion des droits sexuels et reproductifs des jeunes. C'est dans ce contexte que l'urgence et la pertinence d'une réflexion sur l'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs s'imposent comme une priorité.

Les enjeux sont tels que cette éducation implique plusieurs acteurs sociaux tenant compte de l'amélioration des services offerts aux jeunes. L'éducation aux droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes poursuit les objectifs suivants :

- faire acquérir aux adolescents et jeunes des connaissances, des compétences et aptitudes sur toutes les questions relatives aux droits en matière de SSR ;
- favoriser la liberté d'expression et l'épanouissement sexuel afin de permettre aux jeunes de mener une vie sexuelle satisfaisante, et d'en avoir la maîtrise ;
- faire respecter les droits sexuels et reproductifs des jeunes et leur faciliter l'accès à l'information et aux services leur destinés ;
- responsabiliser jeunes à prendre de décisions sur les questions de droits sexuels et reproductifs.

L'éducation aux droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes devient une nécessité dans un pays où les problèmes de santé prennent des allures inquiétantes qui impliquent une prise de conscience.

Cette prise de conscience concerne d'abord les jeunes, les parents et enfin les autorités. Les solutions

³ Unesco, Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, 2006.

envisagées se situent dans le contexte où les droits sexuels et reproductifs des jeunes sont reconnus et respectés par la communauté. En outre, les contradictions qui émergent entre parents et enfants au sujet de leurs droits sexuels et reproductifs, ne peuvent être réglées que si les deux protagonistes s'inscrivent dans la logique du respect et de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs.

Les jeunes ne sont pas éduqués sur les questions de droits sexuels et reproductifs parce qu'ils évoluent dans une communauté au sein de laquelle les acteurs sociaux ne respectent ni ne comprennent la primauté des droits de l'homme en matière de santé sexuelle et de reproduction.

C'est pourquoi, cette étude se propose des stratégies qui considèrent que l'éducation aux droits sexuels et reproductifs des jeunes favorise l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de reproduction. Cette éducation brise les contradictions, les malentendus entre les acteurs sociaux et les jeunes. Ces stratégies de l'éducation aux droits sexuels et reproductifs renforcent la prise de conscience, lèvent les malentendus entre parents et enfants et constituent un outil éducatif.

Ces stratégies sont les suivantes :

- Education aux droits sexuels et reproductifs des jeunes en milieu familial ;
- Education aux droits sexuels et reproductifs des jeunes en milieu scolaire ;
- L'éducation par les pairs en santé sexuelle et de reproduction ;
- Clinique scolaire en santé sexuelle et de reproduction ;
- Centre d'information et d'écoute des jeunes en santé sexuelle et de reproduction.

Outre cette introduction et la conclusion à la fin, la présente réflexion porte sur trois points. Le premier traite de la méthodologie suivie. Le deuxième présente les résultats de l'enquête. Le troisième discute les résultats de l'étude.

1. METHODOLOGIE

1.1. Technique documentaire

Pour mener à bien cette étude, notre enquête de terrain s'est focalisée sur les publications suivantes :

- publications portant sur les droits humains ;
- publications se rapportant aux droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes ;
- publications sur les problèmes des adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction ;
- publication sur les comportements sexuels à risques en milieu des adolescents et jeunes ;
- travaux scientifiques consacrés à la sexualité de jeunes et les comportements sexuels à risques ;
- enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes nationales, etc.

Les documents consultés sont constitués d'une compilation des communications des ateliers et conférences, des ouvrages, des études et enquêtes, des mémoires et des thèses de doctorat.

1.2. Technique d'interview des groupes

Pour mener à bien nos investigations, nous avons recouru à la technique d'interview des groupes qui a consisté aux entretiens francs et ouverts avec les groupes des jeunes filles et des enfants de rue prostitués du quartier I aux Eucalyptus (Masina). En plus, nous avons animé des causeries éducatives dans les écoles secondaires et associations culturelles des jeunes sur les thèmes suivants :

- causes et conséquences des rapports sexuels précoces ;
- pour ou contre les rapports sexuels avant le mariage.

2. RESULTATS DE L'ETUDE

2.1. Education aux droits sexuels et reproductifs des jeunes

Le comportement sexuel à risque et les questions de la reconnaissance et du respect des droits sexuels et reproductifs sont souvent influencés par d'autres facteurs associés.

Il s'agit de la situation sociale des parents, le niveau d'instruction des parents, la situation de la personne de prise en charge des études, la confession religieuse et la commune de résidence.

Les acteurs sociaux (parents, pasteurs, enseignants) ont l'obligation de fournir aux jeunes les informations sur les questions de sexualité et de reproduction.

Les jeunes ont le droit d'accéder aux informations correctes et de recevoir une éducation suffisante concernant leur santé sexuelle et de reproduction.

L'éducation des jeunes aux droits sexuels et reproductifs sous-entend :

- Fournir aux jeunes les informations sur les questions de droits sexuels et reproductifs ;
- Communiquer avec les jeunes sur la prévention et la protection contre les grossesses non désirées et précoces, les avortements clandestins et les infections sexuellement transmissibles, VIH/Sida ;
- Respecter les choix des jeunes en ce qui concerne l'utilisation du préservatif, utilisation des méthodes contraceptives, leur orientation sexuelle, leurs partenaires pour le mariage ;
- Offrir aux jeunes des services de Santé Sexuelle et de Reproduction de qualité qui tiennent compte de leurs particularités et qui respectent la confidentialité, la dignité, le confort, l'accessibilité ;
- Elaborer des programmes scolaires qui incluent la dimension de santé sexuelle et de reproduction dans le cursus scolaire.

2.2. Ethique en matière de droits sexuels et reproductifs

L'éthique en matière de droits sexuels et reproductifs des jeunes constitue un ensemble des valeurs fondamentales liées au comportement de professionnel de santé, des assistants sociaux ayant en charge les problèmes de sexualité et de reproduction des jeunes.

Les prestataires des services adaptés aux adolescents et jeunes ne leur reconnaissent pas les mêmes droits que les adultes d'avoir librement accès aux services de santé sexuelle et de reproduction.

Ils pensent que les jeunes n'ont pas une vie sexuelle et par conséquent ils sont traités sans courtoisie, ni respect et sans confidentialité. Beaucoup de prestataires des services refusent d'offrir aux adolescents et jeunes des services de santé sexuelle et de reproduction parce qu'ils craignent les inciter à une activité sexuelle intense en mettant par exemple des méthodes contraceptives à leur disposition. La décision de priver aux adolescents et jeunes des services de santé sexuelle et de reproduction ou de faillir à l'éthique professionnelle, est une violation des droits de l'homme et d'éthique. L'obligation d'offrir des services de SSR de façon éthique, est l'un des principes de base de la profession médicale comme le serment d'Hippocrate traite du comportement des prestataires des services vis-à-vis de leurs clients.

Il est donc recommandé que les prestataires des services adaptés aux jeunes soient formés sur les questions des droits sexuels et reproductifs, et d'éthique.

Sur le plan éthique, les prestataires des services doivent garantir :

2.2.1. Confidentialité

La confidentialité est parfois considérée comme le droit à la vie privée. On entend par droits à la vie privée, le droit et le pouvoir de contrôler les renseignements ou les informations que d'autres personnes ont en leur possession.

La confidentialité est donc la responsabilité que tout prestataire assume de garder ou de maintenir confidentiel tout renseignement médical. En matière de droits sexuels et reproductifs, les prestataires des services ne doivent pas divulguer les renseignements ou les informations issues des consultations médicales. Les consultations des adolescents et jeunes doivent avoir lieu dans un cadre qui garantit l'intimité et la confidentialité.

Les adolescents et jeunes qui peuvent bénéficier des services de SSR peuvent s'en passer si la confidentialité n'est pas rigoureusement maintenue.

2.2.2. La Dignité

Les adolescents et jeunes doivent être bien respectés et écoutés lors des consultations médicales. Ils ne peuvent être ni méprisés, ni rejetés à cause de leurs problèmes par les prestataires des services.

2.2.3. La prise de décision libre

Tout adolescent et jeune jouit de sa liberté d'opérer des choix de services dont il a besoin et du prestataire devant lui offrir des services des conseils de qualité. Le prestataire qui le renseigne doit veiller à ne pas donner des directives ou à forcer ou provoquer indument une décision particulière mais il doit faire des recommandations dans l'intérêt de l'adolescent et jeune. Le prestataire des services doit se garder d'influencer la prise de décision libre de l'adolescent et jeune. L'absence de liberté décisionnelle de l'adolescent et jeune du fait de sa vulnérabilité sociale ou de sa pauvreté ou son milieu oppressif soulève d'inquiétudes éthiques et constitue une violation des droits de l'homme.

2.2.4. La prestation des services de qualité

La prestation des services doit viser la qualité des soins. Les prestataires des services doivent offrir aux adolescents et jeunes des services qui satisfassent leurs besoins et attentes en matière de SSR. Ils doivent éviter la négligence médicale.

3. DISCUSSION

L'éducation aux droits sexuels et reproductifs des jeunes est, à ce jour, valorisée comme le seul moyen efficace pour réaliser le bien-être et pour assurer la bonne santé de ce groupe vulnérable. Ainsi compris, l'ensemble des stratégies que nous venons d'énumérer, constituent des atouts pour faciliter l'accès des jeunes à l'information, à l'éducation et aux services de qualité en matière de santé sexuelle et de reproduction.

Ainsi, les jeunes peuvent pleinement jouir de leurs droits en matière de santé sexuelle et de reproduction dans un environnement non discriminatoire qui tient compte du respect et de la reconnaissance qu'ils méritent. C'est dans ce contexte que la résistance et la réticence des parents que celles des autres acteurs sociaux sont dissipées. De nombreux parents et adultes pensent que les droits sexuels et reproductifs des jeunes diminuent leurs rôles et menacent l'autorité parentale. Ce schéma de l'éducation en matière de Droits Sexuels et Reproductifs rencontre les attentes des jeunes et parents pour partager tous la même vision et déblayer les malentendus qui existent entre eux.

CONCLUSION

L'éducation aux droits sexuels et reproductifs est partie intégrante du droit à l'éducation et sa reconnaissance en tant que tel est à promouvoir indubitablement et elle doit inclure des valeurs telles que la non-discrimination, la tolérance, le respect de la dignité humaine, l'égalité, etc. De cette façon, elle devra se baser sur l'approche fondée sur les droits de l'homme, car ces droits sont réalisés à travers l'ensemble du système éducatif et dans tous les environnements de l'apprentissage.

Les stratégies de l'éducation aux droits sexuels et reproductifs que nous avons mises en place constituent le fondement d'une société basée sur la reconnaissance, le respect, la tolérance, la non violence, la non-discrimination, etc.

Une véritable paix sociale ne peut être envisagée que lorsque les citoyens du monde entier auront compris des problèmes qui rongent nos sociétés en réglant des conflits et en luttant contre l'injustice sociale de manière non-violente, en observant les normes internationales en matière de droits de l'homme et de l'équité. Ainsi, l'instauration d'une paix durable implique le respect des droits humains, car la paix sociale est indissociable au développement durable. De la même façon, les droits sexuels et reproductifs sont un facteur de paix sociale. Ainsi, l'éducation aux droits sexuels et reproductifs exige l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de pluralisme, de diversité culturelle, de dialogue dans la société entre les individus. Cela fait que l'amélioration des conditions de vie sous-entend la construction d'une paix sociale pour réduire les inégalités et pour faire disparaître toutes les formes de disparités entre des personnes évaluant dans un même cadre et dans une même communauté en tant que personne humaine.

En tant que droits humains, les droits sexuels et reproductifs agissent directement sur la santé des individus de façon qu'une personne puisse mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité et qu'elle soit capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire.

BIBLIOGRAPHIE

N°	TITRE DES OUVRAGES
01	Amnesty international, 2001.
02	AMURI Lumumba wa Mayembe, février 2024
03	Armand A-J, S.D
04	Arnold MUYA, SD
05	Bernard M. DICKENS, Rebecca J. COOK, ESZTER KISMODI, Jean F. Martin, 2006.
06	Beth VANN, Violence liée au genre, 2002.
07	BRENOT P. L'éducation sexuelle, 1996
08	Brigitte VERDIERE, 2002.
09	Commission Femmes et Développement, 2008.
10	Daniel WELSER-LANG, Pierre DUTEY et Michel DORAIS, 1994.

- 11 DESAULNIERS, 1995.
- 12 Eugène NZILAMBI NZILA, 1994.
- 13 IDZUMBUIR ASSOP Joséphine, 1994.
- 14 IPPF, 2002.
- 15 IPPF, 1995.
- 16 Irène DEMCZUK, 1998.
- 17 Jacques LECLERCQ, 1948.
- 18 JAMUSZ SYMONIDE et Vladimir VOLODINE, 1998.
- 19 Jean-Pierre CLING, Philippe De VREYER, Mireille RAZAFINDRAKOTO et François Roubaud, 2004
- 20 J, ROJOB & A, BENGAMAN, 1989.
- 21 KALINDYE D, 2003.
- 22 KONEH, & SY J.H, 1995.
- 23 Michel BOZON, 2004.

